

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 479

présenté par  
Mme Maréchal-Le Pen

-----

**ARTICLE 60 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La formulation floue de cet article pose des problèmes éthiques. En effet, intégrer la « politique menée par l'entreprise en matière de lutte contre les discriminations » comme critère d'accès aux marchés publics, pourrait inciter les entreprises à pratiquer la discrimination positive dans leurs politiques d'embauches.